

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



L'automne est déjà à nos portes. Nous avons eu la chance de profiter de l'été grâce à une température exceptionnellement chaude avec peu de précipitation.

D'ailleurs, je souligne les efforts que vous avez déployés afin d'utiliser l'eau potable de façon responsable. Merci de nous avoir permis de préserver cette ressource si précieuse.

Cet été, la plupart d'entre vous ont pu remarquer que la Municipalité a innové en offrant un calendrier d'activités pour les mois de juillet et août à l'intérieur duquel il était possible de retrouver des activités de toutes sortes. Ce calendrier était disponible sur notre site Internet, notre page Facebook et a également été distribué dans chaque foyer par le biais de notre journal municipal.

Étant à notre première année à offrir ce service, vous comprendrez que cette année était une année de rodage et exploratoire. Un bilan des activités offertes cet été sera fait pour nous permettre d'élaborer un calendrier d'activités estivales 2019 encore mieux adapté au besoin de la population.

La Municipalité tient particulièrement à remercier Cathia-Marie Bujold pour son dévouement, son travail acharné et son implication aux activités de cet été. Elle a relevé ce premier défi avec brio. Nous lui souhaitons un bon retour aux études.

Ensuite, le 25 août dernier se tenait la fête des bénévoles. Cette fête se veut une reconnaissance à tous les bénévoles de Saint-Siméon. Ce fut, au dire de tous, une réussite. Votre participation citoyenne permet de contribuer directement à la vitalité de votre municipalité.

Cet engagement méritait d'être souligné et appuyé. Le conseil municipal est très fier de compter sur un solide groupe de citoyens engagés comme vous. Vous, précieux bénévoles, constituez le ciment de la vitalité de notre communauté et symbolisez parfaitement le dynamisme de notre municipalité.

Je profite également de l'occasion pour souligner que la Municipalité a bien été représentée lors de la 53^e Finale des Jeux du Québec qui se tenait dans la région de Theford du 27 juillet au 4 août dernier. Plusieurs jeunes athlètes de notre région ont participé à cette compétition. Au lancer du disque, Maxime Henry de Saint-Siméon s'est démarqué en remportant la médaille de bronze. Maxime fait partie du Club d'athlétisme les Athlétix de Bonaventure. Félicitations à toi Maxime pour ce bel exploit et cette médaille que tu as remportée parmi les meilleurs à l'échelle provinciale.

Enfin, l'approche de l'automne rime avec rentrée scolaire. Après les vacances d'été, les étudiants font leur retour à l'école. Il est de mise de rappeler l'importance d'être attentifs à la signalisation et aux arrêts fréquents des autobus scolaires et d'adopter des comportements sécuritaires en présence de celles-ci et de respecter leurs signaux.

Je vous souhaite que cette année scolaire soit enrichissante dans vos apprentissages, autant du côté académique que personnel.

Au plaisir de vous informer lors de la parution de novembre.

Je vous souhaite un beau début d'automne.

Denis Gauthier,

Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN

Une contribution financière a été accordée pour la publication du feuillet paroissial des cinq paroisses du Secteur pastoral au « Cœur de la Baie » pour un montant de 275 \$.

Cinq demandes de dérogation mineure ont été accordées :

143, route Arsenault

Le propriétaire désire construire un garage isolé complémentaire à la résidence ayant une superficie de 111,5 m alors que le maximum permis par le règlement de zonage est fixé à 75 % de la superficie de la maison (144,9 m), soit 108,7 m. Il désire également construire des murs avec une hauteur de 3,7 m alors que le maximum permis est de 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu des demandes de dérogation mineure similaires acceptées;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera construit sur un grand terrain, donc aura moins d'impact visuellement;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du garage ne dépassera pas la hauteur de la résidence;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 25 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 785 755 du cadastre du Québec.

239, boulevard Perron Ouest

Le propriétaire désire construire un garage isolé ayant une superficie de 71,35 m² alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale équivalente à 75 % de la superficie de la résidence en zone résidentielle, soit 53,72 m².

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de voisin à l'arrière du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de la maison se prend au niveau du sol de la façade avant, et que la superficie de l'abri d'auto annexé n'est pas comptabilisée dans la superficie au sol de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le terrain où sera situé le garage est environ 1,2 m plus bas que le niveau du sol de la façade avant de la maison, et que le garage sera situé loin de la maison (± 22 m), donc aura moins d'impact visuel quant à sa hauteur;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes similaires ont été acceptées par le passé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit respecter les exigences du cadre normatif;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 404 du cadastre du Québec

103, boulevard Perron Est

Le propriétaire désire construire une résidence multifamiliale de quatre (4) logements à une distance variant de 2 m à 2,16 m de la ligne latérale Est du lot, alors que le règlement de zonage exige une marge latérale minimale de 4 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de quatre (4) logements sera localisé deux fois plus près de la limite de terrain du côté Est;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 820 du cadastre du Québec,

CONDITIONNELLEMENT à ce que le demandeur dépose au conseil municipal l'accord écrit du voisin du côté Est à l'effet qu'il ne s'oppose pas à la localisation du bâtiment projeté (2 m de la limite latérale).

101, boulevard Perron Est

Cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre l'aménagement de quatre (4) cases de stationnements sur le côté Nord du lave-auto au lieu de 10 cases en file à l'entrée de chaque unité de lavage.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE les normes de stationnement hors rue pour un lave-auto sont inadéquates et inapplicables;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pier-Olivier Bujold, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 818 du cadastre du Québec.

133, route Poirier

Le propriétaire désire construire un garage isolé ayant une superficie de 61,32 m alors que le maximum autorisé est équivalent à 75 % de la superficie au sol de la maison (70,35 m), soit 52,76 m, et désire que le garage ait une hauteur de murs de 3,35 m de hauteur alors que le maximum permis est de 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été acceptées par le passé;

CONSIDÉRANT QUE le garage isolé respecterait la superficie permise, mis à part la partie annexée à l'arrière;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du garage isolé ne dépassera pas la superficie au sol de la résidence;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 808 du cadastre du Québec.

Il a été **RÉSOLU** :

→ que la séance ordinaire du mois d'août, prévue pour le 6 août 2018, soit reportée au lundi 13 août 2018 et que la séance ordinaire du mois d'octobre, prévue pour le 1^{er} octobre 2018, soit reportée au mardi 2 octobre 2018.

- qu'une demande soit soumise dans le cadre du programme FAIR 2018 pour une subvention à obtenir de 10 000 \$.
Pour la réalisation de ce projet, la Municipalité s'engage à injecter la mise de fonds exigée et désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataire pour cette demande et pour son suivi.
- que l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre la Municipalité de Saint-Siméon et la Société d'habitation du Québec soit renouvelée pour une période de cinq ans et que la Municipalité de Saint-Siméon confirme sa participation financière pour trois (3) logements.
- que madame Annie Lévesque, conseillère municipale, et madame Louise Poirier, bénévole à la bibliothèque, soient désignées à titre de représentantes de la Municipalité de Saint-Siméon auprès du réseau BIBLIO de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- de mandater la firme PBA pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant le remplacement du bâtiment actuel situé au centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 17 mai 2018, au montant de 4 520 \$ (taxes en sus).
- de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour la réalisation d'une étude d'ingénierie qui a comme objectif d'identifier et de localiser les sources d'eaux parasites (infiltration et captage) et de vérifier les débits actuellement acheminés aux diverses installations de pompage sur le territoire de la Municipalité. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 2 juin 2018, au montant de 18 760 \$ (taxes en sus).
- que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon signifie son intention d'examiner plus en détail les aspects et coûts de la création d'une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles; régie ayant comme pierre angulaire une plateforme de compostage des matières organiques.
- de remercier et féliciter mesdames Huguette Lepage et Édith Poirier pour leur engagement dans la communauté et d'en faire une motion de remerciement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue :

- Du gouvernement du Québec annonçant une aide financière de 98 910 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.
- Du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant deux chèques émis dans le cadre du programme de péréquation et totalisant 64 945 \$.
- Du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous informant des travaux de réfection du pont du 3^e rang entre le 26 juin et le 20 juillet.
- Du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'acceptation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Il a été RÉSOLU :

- de nommer monsieur Pierre Sarrazin à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme.
- que monsieur Richard Bourdages soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon pour une période de huit mois débutant le 14 juillet 2018 pour se terminer le 14 mars 2019.
- que la Municipalité de Saint-Siméon signifie qu'elle est en accord avec le protocole d'entente ayant pour objet d'encadrer la mise en œuvre et le fonctionnement d'un centre de formation pour les services incendie.

Monsieur le maire, Denis Gauthier, de même que madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon pour cette entente.

- d'approuver les honoraires supplémentaires nécessaires à la réalisation d'une étude hydraulique de même que la modélisation et l'estimé des coûts des différents scénarios, et ce, conformément à la demande soumise par la firme Norda Stelo le 11 juin 2018, au montant de 2 750 \$, taxes en sus.

→ que monsieur le maire, Denis Gauthier, ainsi qu'un membre du Conseil soient inscrits au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018, au Palais des congrès de Montréal.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 460-18 sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante

Un point d'information est donné concernant les tests effectués dans la rivière Saint-Siméon et des résultats à venir.

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- Les commentaires et questionnements soulevés concernent la défektivité de l'enrochement près du sentier longeant le boulevard Perron à l'Ouest et la traverse à niveau de la route Poirier.
- Divers échanges ont porté sur la descente à la plage près de la rivière à l'Est, le site Web de la Municipalité et la prochaine édition du Tournoi de pêche.
- Des félicitations ont été données au personnel des travaux publics concernant les opérations de voirie dans le rang 3.

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **10 septembre 2018**
- **2 octobre 2018**
- **5 novembre 2018**
- **3 décembre 2018**

Heure : 20 heures

CHASSE AU CHEVREUIL

RAPPEL IMPORTANT

Avec les périodes de chasse qui s'amènent à grands pas, nous aimerions attirer votre attention sur les articles se trouvant dans le **Règlement numéro 345-07** concernant le tir à partir des chemins publics et sur les articles 2, 6.1 et 22 du **Règlement numéro 449-17**, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Il est primordial que cette activité demeure sécuritaire et dans le respect des terres privées.

RÈGLEMENT 345-07

CONCERNANT LE TIR À PARTIR DES CHEMINS PUBLICS

ARTICLE 2 : Définitions

Armes : Arbalètes, arcs, armes à feu

Chemins publics :

Tout chemin dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou l'un des organismes et sur lequel sont aménagés une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers, à l'exception des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par l'un d'eux.

ARTICLE 3 : Usages d'armes

1. Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.
2. Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

ARTICLE 4 : Administration

Le Conseil autorise de façon générale tout agent de la paix ainsi que les policiers des postes des MRC d'Avignon et de Bonaventure à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 5 : Disposition pénale et pénalité

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement, notamment aux articles 3.1 et 3.2, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 300 \$ et des frais.

RÈGLEMENT 449-17

CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ARTICLE 2 : Définition

Aire à caractère public :

Les stationnements et les cours dont l'entretien est à la charge ou qui sont de propriété municipale, les aires communes d'un commerce ou d'un édifice public ou d'un édifice à logement.

ARTICLE 6 : Usage d'armes

6.1 Le tir au fusil

Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de **300 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

Le tir à l'arc ou à la carabine à air comprimé est prohibé à moins de **150 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public, sauf aux endroits décrétés par règlement municipal.

ARTICLE 22 : Pénalités

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues au tableau suivant et des **frais**¹, à savoir :

Numéros de l'article	Amendes	
	Minimales	Maximales
5, 6, 6.1, 6.2, 20	300 \$	900 \$

Frais¹ : Les frais relatifs au Règlement sur le tarif judiciaire applicable en matière pénale (R.R.Q., 1981. c. (25.1)).

Voici les périodes de chasse au chevreuil pour l'année 2018 :

Arbalètes et arc

- du 29 septembre 2018 au 7 octobre 2018

Armes à feu, arbalètes et arcs

- du 3 novembre 2018 au 11 novembre 2018

BAC À FER

RAPPEL IMPORTANT

Prenez note qu'en tout temps vous pouvez déposer du fer dans le bac situé dans la cour arrière du garage municipal. **Par contre, en aucun cas il n'est autorisé d'y déposer des ordures.**

Nous vous remercions d'y déposer du **fer seulement**. En cas de doute, veuillez téléphoner au bureau municipal et nous vous informerons des éléments autorisés.

BIBLIOTHÈQUE

Quel bel été nous avons eu! Le plein d'énergie est fait et toute l'équipe de bénévoles vous invite à venir nous visiter.

Cet été, en collaboration avec Cathia-Marie Bujold, coordonnatrice aux loisirs à la Municipalité, nous avons eu le plaisir de faire quelques rencontres pour répéter l'activité de l'heure du conte auprès des petits.

C'en est suivi d'une belle rencontre pour la reconnaissance des bénévoles de la municipalité au cours de laquelle la bibliothèque a été mise à l'honneur. Cet événement a permis de vivre de belles émotions et aussi de recruter de nouvelles candidatures pour nous prêter main-forte.



Pour la rentrée, le réseau de bibliothèque vous offre une thématique qui saura plaire aux chasseurs et chasseuses du coin. Voici quelques-uns des sujets : gros gibiers, gibiers à poils et à plumes, gibiers des eaux, guide de survie en forêt, manuel du piégeur, volumes sur les carabines, l'art de l'appel, récits de chasse, comment préparer et découper son gibier, plusieurs CD, etc. Bienvenue à tous, c'est gratuit!

Notre bibliothèque débutera ses activités automnales à raison de deux soirs par semaine **dès la semaine du 3 septembre, soit les mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h.**

Qui dit automne, dit nouveautés à venir. Voici quelques suggestions de lecture parmi nos derniers achats :

- **Les paroissiens de Champs-de-Grâce**
Tome 2. Le temps de la rédemption
Carole Auger-Richard
- **L'appartement**
Danielle Steel

Vous pouvez toujours vous procurer des livres en demande spéciale pour 2 \$. N'hésitez pas!

Bonnes lectures à toutes et à tous!

Louise Poirier & Annie Lévesque

Responsables

BÉNÉVOLES

Petit message aux bénévoles présents à l'activité du 25 août dernier.

Si vous vous êtes fait photographier avec le cadre et les articles décoratifs avec un ou plusieurs organismes, prenez note qu'il est possible d'avoir ces photos.

Les organismes concernés peuvent communiquer avec le bureau municipal afin de recevoir les photos par courriel. Vous pourrez les transférer à vos membres par la suite.

Merci à toutes et à tous pour votre participation.

CERCLE DE FERMIERES

Les vacances sont terminées et l'automne, cette saison si agréable avec ses couleurs et ses récoltes abondantes, est déjà à nos portes.

UN NOUVEAU LOCAL

Notre nouveau local est maintenant prêt! Plus grand, mieux organisé et bien éclairé. Un énorme merci à la Municipalité qui nous permet d'occuper cet espace!

Merci à tous ceux et celles qui ont aidé à l'aménagement des lieux. Le déménagement des

métiers à tisser, notre plus grand souci, s'est très bien passé. Merci Richard et Jean-Paul! Et que dire du nouveau plancher, plusieurs heures de travail... Merci Jean-Guy!

Aux membres Fermières et aux conjoints de celles-ci, merci beaucoup! Grâce à vous, notre espace de travail est maintenant prêt pour accueillir nos membres!

PROGRAMME DES MOIS DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

Pour notre Cercle, c'est le début de l'année avec ses activités et ses rencontres mensuelles.

Septembre	
7	Journée des Arts textiles
19	Rencontre mensuelle
28-29-30	Les journées de la Culture

Octobre	
2	Atelier de tricot, tuque et châle
6	Soirée de cartes
9	Atelier de tricot, suite
16	Atelier de tricot, suite
17	Rencontre mensuelle
23	Atelier de couture 101
30	Atelier de couture, pochette

ATELIERS

Tous nos ateliers ont lieu les **mardis après-midi de 13 h 30 à 15 h 30**, et les mardis soirs de 19 h à 21 h sur demande.

Tout le monde est invité à y participer et à venir partager avec nous la réalisation de différents projets. Il y a toujours du tricot pour celles qui le désirent.

Pour celles que ça intéresse, une petite mise en forme dès 13 heures avec une petite marche de 30 minutes. C'est bon pour la santé et ça nous permet de commencer nos ateliers avec plus d'énergie!

RENCONTRES MENSUELLES

Nos rencontres ont toujours lieu le **troisième mercredi du mois à 19 h**, à notre local habituel. Venez voir ce qui se passe et qui sait, vous voudriez peut-être vous joindre à nous!

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Qui dit nouvelle année, dit entrée en fonction du nouveau Conseil d'administration.

À la présidence et aux Arts textiles :

👉 Louise Henry

À la vice-présidence et au comité dossiers :

🌀 Louise Poirier

À la trésorerie et au secrétariat :

🌀 Madone Arsenault

Conseillère #1, au recrutement :

🌀 Claudette Poirier

Conseillère #2, aux communications :

🌀 Ginette Girard

Une équipe dynamique et pleine de projets!

SOIRÉE DE CARTES

Une belle soirée en perspective avec prix de présence et léger goûter.

UNE DATE À METTRE À VOS AGENDAS :

➡ 6 octobre 2018 à 19 h 30

➡ Centre communautaire Jean-Guy-Poirier

RECETTE

Pour terminer, étant donné que c'est la saison des récoltes, voici une petite recette facile et délicieuse!

CONFITURE DE CERISE DE TERRE

- 2 tasses de cerises de terre
- ½ tasse de sucre
- Eau à égalité des cerises
- ½ citron
- Zeste de citron
- Zeste d'orange

1. Porter à ébullition les cerises, le sucre et l'eau. Ajouter les zestes de citron et d'orange. Laisser cuire au moins 30 minutes à feu moyen.

2. En fin de cuisson, ajouter le jus de citron. Verser dans les pots et conserver au réfrigérateur.





Pour une confiture plus gélatineuse, réduire la quantité d'eau et/ou augmenter le temps de cuisson.





Bonne dégustation et bon début d'automne!





Louise Henry,
Présidente

COLLECTE DES ORDURES

Simplement pour vous rappeler que les ordures seront collectées toutes les deux semaines, et ce, à partir du 1^{er} octobre prochain.

OCTOBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14	15	16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7		9	10
11	12	13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9	10	11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

LES SEMEURS DE CONTES

Les Semeurs de contes



Du 10 au 20 septembre 2018, **Les Semeurs de contes** marcheront de Gaspé à Saint-Siméon pour partager leurs histoires lors de soirées en échange du gîte et du couvert offert par les communautés visitées.

Chaque soir, une place est réservée aux conteurs locaux. Pour chacun des spectacles, une contribution volontaire est demandée au public.

Le collectif **Les Semeurs de contes** regroupe sept conteurs et conteuses impliqués activement dans le milieu du conte au Québec. Cette année, il est composé de Daniel Boiteau (Montréal), Christine Bolduc (Estrie), Françoise Crête (Montérégie), Claire Jean (Estrie), Carine Kasparian (Montréal), André Morin (Laurentides), Yves Robitaille (Montréal).

Depuis 2013, nombreux sont ceux qui soutiennent La Grande Virée des Semeurs de contes.

Boucar Diouf, Longueuil

Ces sagesses qui faisaient dire à l'un de mes multiples grands-pères africains que les contes n'étaient rien de moins que des histoires d'hier, racontées par les hommes d'aujourd'hui, pour les générations de demain.

Jocelyn Bérubé, Cap-Saint-Ignace

Leur manière de faire dans l'humilité de leur geste et de leur parole nous raccorde avec la grandeur du monde et de la vie.

Fred Pellerin, Saint-Élie-de-Caxton

Avec la marche des Semeurs, nul doute qu'on aura rapproché les oreilles des bouches, et avec les cailloux semés le long du chemin, bien des histoires auront germé. Bravo à vous.

Gilles Vigneault, Saint-Placide

Troubadours de contes et trouvères de légendes, continuez votre marche et osez grandir vos personnages assez pour qu'on les voie de loin... merci! Mon cœur, mon pas, mes mots vous accompagnent. Bonne route et grande récolte!

En 2013, lors de la première édition de La Grande Virée, les conteurs ont marché (eh oui, marché!) le long du fleuve Saint-Laurent de Montréal à Québec. Depuis la première édition, ils ont repris la route à pied : de Québec à Rivière-du-Loup en

2014, de Rivière-du-Loup à Mont-Joli en 2015, de Mont-Joli à Les Méchins en 2016, de Les Méchins à Gaspé, en 2017.

Et cet automne, en 2018, le périple continue : ils poursuivront leur route et s'arrêteront, comme à chaque Grande Virée, pour rencontrer les communautés et présenter un spectacle différent chaque soir, de Gaspé à Saint-Siméon.

Ils seront à Saint-Siméon le 20 septembre à compter de 19 h 30 au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier. Entrée gratuite.

Cette activité vous est offerte en collaboration avec la Municipalité de Saint-Siméon et le Club des 50 ans et plus. Une contribution volontaire sera appréciée.

Bienvenue à toutes et à tous !

MAISON DE LA FAMILLE

PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE 2018

Surveillez Facebook et leurs courriels pour les détails!

- **Accueil, écoute, support, référence, friperie 0-2 ans, troc-livres et centre de documentation** disponibles dans l'espace « milieu de vie » ouvert du mardi au jeudi, de 8h30 à 16h30, dès le 11 septembre.
- **Yoga prénatal*** Série de sept (7) rencontres offertes le jeudi soir à partir du 6 septembre, de 18h30 à 20h30. Coût 75\$/série.
- **Journée intensive de préparation à la naissance*** 1 samedi/mois de 9h30 à 17h30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Coût 50\$/journée/couple. Prochaines journées : 8 septembre, 14 octobre et autres possibilités, au besoin. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins.
- **Retrouvailles post-natales*** lundi 10 et 24 septembre de 13h à 16h. Les parents sont invités à venir partager leur histoire de naissance et présenter leur poupon! **Gratuit**
- **Halte Répit-poupons* (pour bébés 0-12 mois)** les mercredis de 13h30 à 16h, dès le 26 septembre. Inscription demandée pour le lundi précédent. **Gratuit**
- **Halte Garderie* (enfants de 12 mois à 5 ans)** Calendrier à venir débutera en septembre selon le financement.

- **Causeries-familles.** Tous les mardis de 9h30 à 11h30. Nous vous attendons à 10h pour la première causerie, le 18 septembre, qui sera un spécial Brunch de la rentrée! **Gratuit.** Inscription demandée pour le brunch pour le jeudi 13 septembre, 16h.
- **Atelier de massage pour bébé*** série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9h30 à 11h30, dès le 13 septembre. Coût 55 \$ / série.
- **Remise en forme postnatale** les mercredis de 13h30 à 15h30, dès le 10 octobre. Coût*: 75\$/session de 7 rencontres.
- **Entraînement-poussette***, les mercredis de 10h à 11h dès le 12 septembre. La première rencontre sera d'une durée de 2h (de 9h à 11h). Coût 85 \$/9 rencontres.
- **Café-rencontre de soir / parents d'enfants 0-18 ans,** selon la demande. Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent! **Gratuit**
- **Ateliers Rata-tam*** pour le plaisir de bouger en famille! Pour les pères et mères et leurs enfants de 2 à 5 ans. Une série de six (6) rencontres aura lieu le samedi matin à partir du samedi 13 octobre à New Richmond, de 10h à 11h, dans le petit gymnase de l'école le Bois-Vivant (entrée sur le chemin Cyr). Inscription demandée. **Gratuit**
- **Sa-me-di d'être avec toi!** Activités ludiques, sportives ou récréatives parents/enfants le samedi matin, 2 à 3 fois par année. **Gratuit**
- **Lien vers les accompagnantes :** un lien sera bientôt en ligne sur notre site web vous donnant accès à la liste des accompagnantes dans la Baie-des-Chaleurs.

* Toutes les activités portant une étoile nécessitent une inscription à l'avance.

Ateliers aussi offerts aux locaux de la Maison de la Famille (105, avenue Grand-Pré, local 104, Bonaventure) :

- **Causeries allaitement,** offertes par Supportons-Lait, le dernier lundi du mois de 9h30 à 11h30, dès le 24 septembre. **Gratuit**

À noter que les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts. **N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet!**

Les dates de début de sessions peuvent retarder pour attendre qu'un groupe soit complet.

Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription : (418) 534-4449 ou mdfanimation@navigue.com. Pour rejoindre la coordination : amigobonaventure@navigue.com

NOUVEAU SERVICE À SAINT-SIMÉON



MD distribution pièces d'autos est maintenant ouvert et se trouve dans les anciens locaux de Mode Paquet.

Venez découvrir notre vaste inventaire de pièces automobiles et accessoires telles que peinture, disques & plaquettes de frein, huile, filtre à huile, filtre à air, produits d'éclairage, pièces de suspension, accessoires de remorquage, pneus, roues, etc. Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et le samedi de 8h à 12h.

Contactez-nous dès maintenant par téléphone au **(418) 534-2880** ou via notre page Facebook pour connaître la disponibilité de certaines pièces. Il nous fera un grand plaisir de vous aider à trouver les meilleures pièces au meilleur prix. À bientôt!

ORGANISME NOUVEAU REGARD



En ce début d'automne, nous voulons porter votre attention sur notre organisme : l'Association de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale de la Gaspésie, aussi appelé **Nouveau Regard.**

HISTORIQUE

- Créé en 1987;
- Issu d'une initiative des travailleurs sociaux de la clinique externe en santé mentale du Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs et de plusieurs parents vivant les mêmes difficultés;
- En 1992, le regroupement se prend en main et fait une demande d'incorporation. À ce moment, l'association est reconnue comme une ressource essentielle;
- Depuis 1994, l'association est reconnue comme un organisme communautaire et reçoit une subvention récurrente provenant du CISSS de la Gaspésie.
- Le 5 octobre 2000, Nouveau Regard s'est vu accorder un mandat régional. Par ce mandat, Nouveau Regard devra développer des services dans toutes les MRC de la Gaspésie, en ayant pris soin de prévoir une entente avec la MRC des Iles-de-la-Madeleine.

- En 2014, Membre de la FFAPPAM et du réseau avantdecaquer.com.

NOTRE MISSION

- Apporter soutien et information aux familles et amis touchés par la maladie mentale d'un proche;
- Développer des modes d'entraide et amener chaque famille et ami à découvrir et utiliser leur potentiel;
- Faire connaître les ressources du milieu, aider à mieux les utiliser et favoriser la communication avec divers intervenants;
- Encourager les projets novateurs et le développement d'expertises répondant aux besoins des familles et amis;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles et amis de même qu'à celle de leur proche atteint de maladie mentale;
- Appuyer les recherches sur les maladies mentales;
- Promouvoir les intérêts des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale auprès des partenaires et instances décisionnelles;
- Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes reliés à la maladie mentale et aux impacts de ceux-ci sur les familles et amis.

C'EST POUR QUI ?

- Toute personne en contact régulier avec une personne souffrant de maladie mentale;
- Toute personne voulant sortir de l'isolement causé par la maladie mentale d'un proche;
- Toute personne désirant de l'information sur les maladies mentales et les services offerts dans la région;
- Toute personne sensible à la cause des parents et des proches de la personne atteinte de maladie mentale;
- Pour toute personne concernée, de près ou de loin, par la maladie mentale;
- Père, mère, conjoint(e), sœur, frère, cousin, grands-parents, voisins, collègues de travail, connaissances, etc.

L'IMPORTANCE DE L'INTERVENTION AUPRÈS DES PROCHES

- 20 % de la population souffrira d'une maladie mentale un jour dans sa vie, ce qui veut dire que le 80 % restant risque de connaître quelqu'un qui est atteint (amis, collègues, parents, conjoint(e)s, etc.);

- Les familles sont les premiers aidants;
- Les proches investissent beaucoup d'énergie pour le soutien de la personne malade et ils oublient parfois leur propre santé.

CE QU'ILS VIVENT

- Culpabilité (se sent responsable de l'état de la personne malade);
- Honte (en lien avec les préjugés);
- Impuissance (refus de traitement);
- Colère, peur;
- Incompréhension (symptômes, causes);
- Inquiétude, angoisse, stress;
- Fatigue, épuisement, isolement.

NOS SERVICES

- Accueil, soutien moral, écoute;
- Intervention téléphonique;
- Intervention individuelle, familiale;
- Aide et accompagnement;
- Référence au besoin;
- Information;
- Groupe d'entraide;
- Sensibilisation;
- Présentation, depuis plusieurs années, du programme « Un nouveau regard sur les préjugés », dans chaque école secondaire des 5 MRC;
- Conférence offerte sur différents sujets dans les CLSC ainsi que dans les municipalités gaspésiennes;
- Le journal « Le Porte-Voix »: journal trimestriel distribué aux membres et aux organismes de la région;
- Centre de documentation: emprunt possible de livres, cartables, DVD, dépliants, etc.;

Comment nous joindre :

Adresse:

108, chemin Cyr
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone : (418) 392-6414

Télécopieur : (418) 392-6421

Ligne sans frais : 1-888-503-6414
1- 855-CRAQUER

Courriel : info@nouveauregard.qc.ca

Site web : www.nouveauregard.qc.ca

www.avantdecaquer.com

Facebook : Nouveau regard

RECRUTEMENT – SERVICE INCENDIE



Vous voulez devenir pompier ou pompière?

Le service incendie de la Municipalité de Saint-Siméon est en période de recrutement.

Les critères sont les suivants :

1. Être âgé de plus de dix-huit (18) ans.
2. Être motivé et disponible.
3. Résider ou travailler dans un rayon de 8 km de la Municipalité couvert par la caserne où il désire s'intégrer.
4. Posséder une bonne forme physique et un sens du travail d'équipe très développé.
5. Détenir ou obtenir un permis de conduire valide pour conduite de tout véhicule d'intervention (classe 4), dans les douze (12) mois suivant son engagement.
6. Le candidat ou la candidate doit s'engager à suivre le cours de pompier 1 dans les délais prévus par la loi pour pouvoir intervenir lors des situations de combat des incendies.

Pour toute information supplémentaire ou pour déposer votre candidature, communiquez avec monsieur Robert Poirier, lieutenant au sein du service incendie, aux coordonnées suivantes :

☎ : 418-392-9085

✉ : robert.poirier@globetrotter.net

Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau municipal aux coordonnées habituelles.

DÉCLARATION D'INTENTION DE DISSOLUTION

La présente déclaration est requise conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi sur la publicité légale des entreprises.

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif :

LE JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINT-SIMÉON-DE-BONAVENTURE INC.

dont le siège est situé au :

143-C, BOULEVARD PERRON OUEST, SAINT-SIMÉON, QUÉBEC, G0C 3A0.

a décidé de demander sa dissolution.

MADONE ARSENAULT
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
11 JUIN 2016

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 26 octobre 2018
- 2 décembre 2018
- 13 janvier 2019

Mise à la poste

- 8 novembre 2018
- 13 décembre 2018
- 24 janvier 2019

Le choix d'une qualité de vie

Volume 1, numéro 5
Septembre – octobre 2018

Publié le 6 septembre 2018